



Le mot du Maire

Mes Chers concitoyens,
Les attentats du 13 novembre nous ont profondément marqués. Nos premières pensées accompagnent bien évidemment les victimes de ces actions terroristes et nous ne pouvons que nous associer à la douleur des leurs familles. Cette tragédie fut au centre des discours de nos amis allemands à l'occasion de la commémoration ou nous nous sommes rendus le 15 novembre dernier à Gisingen. Mais, même chez ceux qui n'ont été ni victimes, ni témoins directs de ces événements, des réactions de peur ou de colère peuvent s'installer durablement. Pour faire face, il est important de reprendre le cours de sa vie. A Mey l'arrivée du Beaujolais Nouveau a été fêtée avec modération comme il se doit, samedi dernier, dans la salle communale, ce qui est une bonne chose pour éloigner stress et anxiété.
Comme vous l'avez constaté, le dernier conseil municipal a été particulièrement chargé. La sagesse populaire qui veut que l'on se garde bien de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, nous incite au moins à la patience mais il semble que nous puissions enfin raisonnablement espérer apporter des réponses constructives à deux problèmes en suspens depuis de longues années déjà. Je veux parler du devenir de deux acquisitions faites par la commune, l'une il y a 12 ans, le Fort Champagne et son bois environnant, l'autre il y a 8 ans, le logement situé 2, place de l'Eglise que la commune a préempté grâce au concours financier de L'EPFL (Etablissement public Foncier de

Pour ce qui est du fort et de son environnement, mon prédécesseur avait sous-traité une étude d'aménagement complète dont les préconisations, fort intéressantes au demeurant, auraient nécessité un budget largement hors de portée de la commune. En fait, depuis son acquisition, seul un chemin de promenade autour des constructions militaires a pu être tracé et quant au fort lui-même son état s'est considérablement dégradé. Il a été consciencieusement pillé de tout ce qui pouvait avoir une valeur marchande et d'une façon générale, même si quelques pancartes indiquent une interdiction d'entrer, tout individu qui serait tenté de le visiter ou simplement de franchir ses anciennes défenses s'expose à des risques non négligeables. Sans oublier de mentionner ses alentours régulièrement confondus avec une déchetterie à ciel ouvert. Voilà donc plusieurs années qu'une réflexion a lieu, sans succès, pour trouver une solution globale.

Pour ce qui est de la maison, son acquisition avait pour but de la valoriser dans le cadre d'un projet plus vaste de réhabilitation du Centre Village. Là aussi, depuis son acquisition, aussi paradoxale que soit cette situation, sa vétusté n'a cessé d'augmenter en même temps que son coût, si l'on tient compte des frais financiers s'accumulant au fil du temps. Avec l'arrêt du projet, nous cherchions à revendre cette maison, sans grand succès, compte tenu de son prix au-dessus du marché pour les raisons précédemment évoquées.

Quelles sont donc les avancées sur ces deux sujets ?

Contrairement aux critiques que j'ai déjà entendues, je n'ai pas inscrit la vente du fort à l'ordre du jour du conseil municipal pour m'en débarrasser car je pense qu'il fait partie intégrante du patrimoine culturel de Mey. Je l'ai fait suite à une demande qui m'a paru digne d'intérêt car assortie d'un projet qui a ensuite convaincu le conseil municipal. Ce projet présente, en effet, de nombreux avantages. Dans un premier temps, il doit permettre de nettoyer et de sécuriser cette partie du ban de Mey, notamment grâce à l'installation d'une vidéo-surveillance dont l'efficacité devrait conduire au moins à une stabilisation de la

dégradation du fort, voire sa restauration partielle en cas de développement de l'activité prévue. C'est une assurance de la préservation de cet héritage militaire et pourquoi pas, dans le futur, une possibilité de visite ouverte à tous. Grâce à une organisation calendaire et une information adéquate, il est prévu la cohabitation de trois sortes d'activités :

les loisirs, avec notamment un entretien, voire une extension future passant par le fort, du chemin de promenade et de découverte, en toute sécurité, de cette zone naturelle;

la chasse, en collaboration avec son adjudicataire et enfin

le sport, avec une location pour des activités encadrées d'Air-Soft (A ne pas confondre avec le Paint Ball).

La vente du fort Champagne préserve donc notre patrimoine culturel et n'enlève rien, ni à ceux qui aiment se promener dans son petit bois, ni à ceux qui veulent y pratiquer la chasse. Un parking privatif sera aménagé pour ne pas avoir de voiture en stationnement au bord de la route et son accès sera autorisé aux visiteurs. Aucune nuisance perceptible nouvelle ne sera créée.

En ce qui concerne la maison, nous sommes revenus vers un projet global liant cette maison au terrain attenant jusqu'à la rue Samantan. Le projet privé que nous avons accepté prévoit la réhabilitation de cette maison ainsi que l'utilisation d'une partie de son terrain, à la fois pour créer une nouvelle place de l'Eglise et pour augmenter la surface du terrain attenant. La nouvelle place aménagée sera rétrocédée à la commune par le nouveau propriétaire.

Cet aménagement prévoit également la construction de quatre petites maisons ayant une façade rue Emile Knoefler entre la rue Samatan et la maison réhabilitée.

Voilà pour l'essentiel, ces quelques lignes ne sont pas suffisantes pour vous donner plus de détails mais Je reste à votre disposition, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, pour toute question particulière relative à ces sujets ou à d'autres !

Le conseil municipal en bref...

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 4 novembre.

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015 : adopté à l'unanimité

POINT N° 2 : Don de Madame Sylvie ROUX :

Madame Roux a demandé à ne pas être remboursée de la somme de 205€ correspondant à la réalisation de la plaque installée au nouveau cimetière. 1 contre, adopté à la majorité

POINT N°3 : Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel, délibération donnant habilitation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Moselle :

Le conseil municipal a chargé le centre de gestion de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

POINT N°4 et 5 : Demande d'une subvention pour l'achat de 3 horloges astronomiques :

Le conseil municipal a décidé de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès de Madame Marie-Jo Zimmermann au titre de sa réserve parlementaire.

POINT N°6 : Avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale :

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la proposition du Préfet, qui maintient le périmètre de la communauté d'agglomération de Metz Métropole.

POINT N°7 : Règlement salle communale :

Le conseil municipal a décidé d'autoriser la musique dans la salle à l'occasion des fêtes de fin d'années.

POINT N°8 : Autorisation de signature d'un compromis de vente sur les parcelles du bois du Fort Champagne :

Le conseil municipal a décidé de vendre le bois du fort Champagne moyennant la somme de 60 000€.

POINT N°9 : Autorisation de signature d'un compromis de vente sur la parcelle section A n° 507 et vente de la parcelle section A n° 356 propriété de l'EPFL :

Le conseil municipal a accepté la vente de la maison et a autorisé le maire à signer un compromis pour la vente du terrain moyennant la somme de 95 000 €.